

FICHE DE POSTE

Direction / Territoire :

Maison Départementale des Personnes Handicapées du Finistère

Service / Equipe / Agence / Collège : Pôle Médical

Adresse : M.D.P.H. 29 1 C rue Félix Le Dantec 29018 Quimper Cedex

Résidence administrative : Quimper

Fiche de poste complétée par : Delphine BOURDAIS, Directrice.

Date : 24/10/2022

Métier : **Médecin**

Dénomination du poste : **Médecin Evalueur**

Pas d'encadrement

Grade (s) concerné (s) : **Médecin**

Filière (s) concernée (s) : **Médico-social**

Contexte du poste

La MDPH assure une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseils des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de la sensibilisation à tous les citoyens au handicap.

Missions

Sous la responsabilité hiérarchique du pôle médical, dans le cadre de la mission confiée au service évaluation, le médecin évaluateur participe à l'évaluation du handicap de la personne enfant ou adulte et de ses besoins, contribue par son expertise à l'élaboration du plan de compensation proposé.

Le médecin évaluateur informe et conseille les professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux de la MDPH dans les domaines du handicap.

Travaillant avec l'ensemble des partenaires de la MDPH du secteur du handicap (associations, établissements, services médico-sociaux, centres de ressources..), le médecin sera amené à poursuivre le développement de ce réseau afin de mener à bien les actions partenariales dans le champ du handicap de l'adulte et/ou dans celui de l'enfant sur le territoire.

Activités

- Participer à l'élaboration du plan personnalisé de compensation pour les dossiers de demandes des personnes handicapées.
- Evaluer sur pièces ou en consultation la perte de l'autonomie et les besoins de la personne handicapée
- Participer aux équipes pluridisciplinaires avec une démarche de travail adaptée et transversale
- Etre force de proposition auprès des confrères, collègues évaluateurs et des différents partenaires
- Veiller à l'application, en concertation avec les responsables de pôles la réglementation et des procédures d'évaluation des demandes émises par les personnes handicapées.

Évolution possible : oui, les activités décrites peuvent évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation, des missions de la MDPH, du projet d'établissement, de l'organisation et des outils métiers de la CNSA.

COMPÉTENCES

Connaissances et technicités professionnelles	Connaissance de la loi du 11 février 2005	3	Niveau requis à la prise
	Connaissance du fonctionnement, des enjeux et des politiques des institutions sanitaires, sociales et médico-sociales.	3	
	Compétence et motivation pour le domaine de la santé publique	3	
	Niveau de formation initial : docteur en médecine.	4	
	Maitrise des outils informatiques (bureautique) et capacité à s'adapter aux outils métiers (IODAS, Multigest...)	3	

Compétences transversales	<p>Savoir-être Sens du relationnel, capacité à s'inscrire dans une démarche institutionnelle. Capacité à établir un diagnostic et une évaluation sociale en établissant une évaluation médico-sociale. Qualité d'écoute et de communication. Capacité à favoriser l'expression de la demande d'aide, à la clarifier.</p>
	<p>Savoir-faire : Sens de l'organisation. Aptitude au travail en équipe. Capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur, méthode et disponibilité.</p>

*

<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Niveau 4</u>
Notions/Débutant	Travail en semi autonomie/Qualifié	Maîtrise	Expertise

